



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue à la salle des Comités, de la Maison du Citoyen, le mercredi 20 janvier 2010, à 17 h 30.

PRÉSENCES : Membres

M. Joseph De Sylva, membre et conseiller, district du Versant
M^{me} Mireille Apollon, conseillère, district de l'Orée du Parc
M. Stéphane Lauzon, conseiller, District du Lac-Beauchamp
M. Sylvain Pamerleau, citoyen
M. Patrick Riopel, TCARO
M. Carl Cléments, Kino-Québec
M^{me} Chantal Patrice, Commissions scolaires
M. François Grenier, Québec en forme

Ressources internes

M. Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
M. Gilles Desjardins, chef de division Infrastructures, plateaux et équipements
M. Yess Gacem, chef de division Programmes, sport et plein air
M. François Lemay, responsable – loisirs, centre de services d'Aylmer
M^{me} Céline Farrell, responsable – loisirs, centre de services de Buckingham et de Masson-Angers
M. Marc Proulx, responsable – loisirs, centre de services de Gatineau
M. Joël Bergevin, responsable – loisirs, centre de services de Hull

Secrétaire

Mona Gravel

ABSENCES

MOTIVÉES : M^{me} Libana Kassab, Commission jeunesse
M. Jean-Marc Purenne, Loisir sport Outaouais

INVITÉS : M. Gilbert Jolin
M. Jean-Guy Landriault

DISTRIBUTION : Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

1. OUVERTURE

Monsieur Joseph De Sylva ouvre la séance à 17 h 57 et souhaite la bienvenue à tous. Suite à l'élection municipale de novembre 2009, M. De Sylva se dit très heureux de sa nomination à titre de président de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Dans son travail, il sera secondé par deux nouveaux conseillers, soit M^{me} Mireille Apollon ainsi que M. Stéphane Lauzon. Un tour de table est fait afin que chacun des membres puisse se présenter.

Deux invités se sont joints au groupe, soit M. Gilbert Jolin ainsi que M. Jean-Guy Landriault. Ces derniers ont démontré leur intérêt à siéger à la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire et ce soir ils sont présents à titre d'observateurs.

M. Jean-Guy Landriault se présente et informe les membres qu'il était impliqué au niveau du Cégep et qu'il est maintenant agent immobilier.

M. Gilbert Jolin se présente et souligne qu'il est ex-enseignant et ex-directeur, il est président du comité organisateur du tournoi de hockey Pee-Wee de Gatineau, président du Gala Méritas de Gatineau et a été impliqué dans plusieurs organismes de Gatineau.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié et les points suivants sont ajoutés :

- 13. Nominations – membres de la Commission LSVV
- 14.1 Carte Accès Gatineau
- 14.2 Saines alimentations dans les arénas
- 14.3 Gala loisirs
- 15. Les Gymélites

CLSVV-2010-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Patrick Riopel
Appuyé par Chantal Patrice**

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2009

CLSVV-2010-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2009

**Il est proposé par Patrick Riopel
Appuyé par Chantal Patrice**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2009.

Adoptée.

3.1 Tableau des suivis

Le tableau est déposé pour information aux membres.

Il est demandé de traiter les points 5, 9, 10, 11 et 12 immédiatement et de revenir au point 4 par la suite.

5. APPROBATION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DE LA COMMISSION POUR L'ANNÉE 2010

Les dates proposées pour le calendrier de la Commission pour l'année 2010 sont acceptées.

**Il est proposé par Sylvain Pamerleau
Appuyé par Carl Cléments**

D'accepter les dates des rencontres proposées pour le calendrier 2010 de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à savoir :

MOIS	DATE (mercredi)	ENDROIT
JANVIER	20	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
FÉVRIER	17	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
AVRIL	21	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
MAI	19	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
JUIN	16	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
JUILLET		RELÂCHE
AOÛT		RELÂCHE
SEPTEMBRE	22	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
OCTOBRE	20	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
NOVEMBRE	17	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN

Adoptée.

9. JEUX DU QUÉBEC

M. Rousseau invite M. Desjardins à faire un résumé des travaux des infrastructures.

M. Desjardins souligne que la neige est arrivée tardivement, ce qui a permis aux entrepreneurs de travailler un peu plus tard dans la saison et ainsi avancer davantage les travaux sur les sites de compétitions. Ces derniers sont complétés à 80 % et au printemps, ce sera la finition, c'est-à-dire l'aménagement paysagé, les gradins, la pose d'acrylique à la piste d'athlétisme et une intervention au chalet au parc des Cèdres. En général, tout va très bien.

* À 18 h 20, M^{me} Mireille Apollon se joint aux membres de la Commission.

M. De Sylva souligne également qu'il a été présent aujourd'hui à une conférence de presse afin de dévoiler les costumes des hôtes et hôtesse pour la Finale des Jeux du Québec. Il souligne également la recherche de bénévoles pour les jeux et en sollicitation auprès d'entreprises.

10. CENTRE SPORTIF

M. Rousseau souligne le retard dans la livraison du Centre sportif, l'échéancier visé était le 15 décembre dernier. À ce jour, des discussions ont lieu avec la firme Décarel et le nouvel échéancier pour le bâtiment livrable devrait être le 15 février 2010. Certains travaux de non-conformité devront être réalisés par la firme. Certaines options sont en processus de décision. Dès la prise de possession du bâtiment, le Service devra prévoir 4 à 6 semaines afin de s'assurer de la mise en œuvre et la mise en place des postes de travail, des équipements, la formation, etc. Il y aura un impact certain au niveau de nos partenaires. Cependant, plusieurs avenues sont à voir et au mois de février, nous pourrions mieux évaluer le tout.

M^{me} Patrice se questionne sur une visite qui devait avoir lieu pour les membres de la Commission. M. Rousseau souligne que présentement, il est impossible de faire les visites. Il propose de prévoir une visite lors de l'ouverture du Centre.

* À 18 h 24, M^{me} Céline Farrell se joint à ses collègues pour la rencontre.

11. CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Pour le bénéfice de tous, M. Rousseau précise la mise en place d'une structure en lien avec le Service qui va s'attarder dans les prochaines années dans le soutien pour les athlètes et les entraîneurs sur le territoire. Un conseil d'administration a été formé de leaders de la communauté sportive gatinoise qui travaillent à tenter de mettre en place des services et de soutenir les athlètes par la mise en place de services périphériques, soit : nutritionniste, psychologue, médecine sportive et autres. Dans le processus, de grands partenaires sont impliqués, entre autres l'Université d'Ottawa, l'UQO et autres, le tout présidé par M^{me} Louise Poirier, ancienne conseillère à la Ville. Nous espérons que le CDSG offrira des services d'ici les prochains mois et nous sommes à l'embauche d'une ressource supplémentaire permanente. Un soutien du Ministère est à prévoir. Lors de la prochaine rencontre en février, M^{me} Poirier souhaite faire une mise à jour du dossier et expliquer le plan d'action et les grandes orientations.

12. CENTRE ROBERT-GUERTIN

M. Rousseau souligne que le Service est à préparer et à présenter un rapport complet concernant l'état de situation de l'aréna Robert-Guertin. Un mandat donné par le conseil municipal de retenir les options de rénovation et de construction d'un amphithéâtre de 5 000 sièges et de 40 loges, et où il y aura également un volet événementiel spectacle à considérer. Depuis plusieurs mois, le Service a mis plusieurs chantiers en place afin de récolter l'information souhaitée et les données relatives à la pertinence d'avoir 5000 sièges. Faire également une étude à savoir s'il est possible à Gatineau de tenir des événements pour un bâtiment de 5 000 sièges. Nous travaillons également avec un consultant pour considérer un bâtiment événementiel, on parle de 25 à 30 spectacles par année. Avec toute l'activité que peut générer un amphithéâtre au niveau hockey, il semble que ce soit tout un défi de trouver 25 à 30 événements par année. Ainsi, un consultant travaille avec le Service pour amener l'argumentaire et la justification des investissements pour tenir un amphithéâtre spectacle et événementiel majeur et savoir si un marché existe à Gatineau pour ce genre de bâtiment.

Autre élément à ne pas négliger, est toute la notoriété de visibilité des Olympiques de Gatineau et voir quels sont les bienfaits d'une équipe junior sur son territoire. Ainsi, un autre mandat a été donné à une firme, soit un sondage téléphonique qui a été fait auprès des citoyens ainsi qu'une enquête terrain lors de matchs durant les parties juniors. Le tout dans le but d'arriver avec un dossier complet, et ainsi, être en mesure de répondre aux questions des élus. Autre élément important, le conseil a également donné un mandat à l'administration de voir à revitaliser le secteur ou le terrain de l'aréna Robert-Guertin et voir comment l'objectif de rendre l'aréna comme un moteur essentiel au développement du centre-ville, de créer toute une dynamique autour. Une présentation est prévue au mois de mars auprès du conseil municipal afin de les informer et les aider à prendre une décision éclairée.

M. Riopel s'interroge si le projet est une rénovation. M. Rousseau souligne que les deux options sont à considérer. Tous les scénarios seront déposés au conseil avec toute l'information pertinente et les élus auront à statuer.

M. Pamerleau se demande si la perspective du projet est à long terme. M. Rousseau confirme le tout, un bâtiment pour une période de 50 ans.

M. Rousseau souligne également que l'équipe loisir s'est rendue dans diverses villes afin de voir les différents amphithéâtres existants de cette ampleur afin de s'inspirer de ces projets. Il cite entre autres l'amphithéâtre de la ville de Kingston. Il faut également tenir compte d'un nouveau protocole d'entente avec les Olympiques de Gatineau.

M. Lauzon, souligne que devant la situation économique actuelle, il faut prendre le temps de bien faire l'analyse et d'obtenir toutes les informations nécessaires et pertinentes et de bien faire connaître toutes les données nécessaires à l'évaluation de ce dossier important. Il a rencontré des gens des Olympiques et il est conscient que ces derniers sont très anxieux de connaître les résultats, mais il ne faut rien précipiter.

* À 18 h 41, M. François Grenier se joint aux membres de la Commission.

4. PRÉSENTATION – CLUB SKINOUK

M. Joël Bergevin présente M. Pierre Millette, du Club Skinouk, dans le secteur de Hull depuis plusieurs années et le Club a également la gestion du Relais plein air. Ce dernier va nous parler d'un projet de développement de pistes de ski de fond dans le parc de la Gatineau afin de mieux répondre aux exigences du Club pour la présentation de certaines compétitions, dont entre autres le Championnat de l'Est du Canada.

M. Millette désire remercier la Commission pour lui permettre de s'exprimer.

M. De Sylva explique la façon de procéder. M. Millette fera sa présentation et il répondra aux questions des membres présents, et par la suite, la Commission va délibérer et les informations lui seront transmises par le Centre de services de Hull pour suivi.

M. Millette souligne que le Club développe le ski de fond sur le territoire de Gatineau depuis plusieurs années et compte actuellement 400 membres. Cependant, il est ici pour présenter ce qui est fait au niveau de l'accueil de compétition de ski de fond.

Depuis 2005, le Club est impliqué dans l'organisation du Championnat de l'Est du Canada, une course de niveau national sanctionnée par la Fédération. Il accueille plus de 100 skieurs de l'Est du pays ainsi que l'Ouest du pays. Les joueurs de l'Est considèrent que cette course est très intéressante, car le bassin de coureurs de qualité est plus important que dans l'Ouest du pays, selon les commentaires de coureurs.

Depuis 2005, à tous les deux ans, l'événement est fait en collaboration et sur le territoire du Club Nakkertok de Cantley pour les années paires et le Club Skinouk pour les années impaires. Lors de la dernière édition, le Club Skinouk n'a pas été sollicité, car il semble que les pistes ne convenaient pas nécessairement à une compétition de ce niveau. On comprendra que le niveau des athlètes augmente, la qualité des courses augmente également et le Club Skinouk fait partie de ce haut niveau. Il souhaite réaliser des courses de qualité sur son territoire et de présenter le Championnat canadien.

Le Club Skinouk a fait quelques démarches depuis 2004 auprès de la CCN afin de rendre les pistes plus conformes aux normes et nouvelles techniques qui sont de plus en plus exigeantes au niveau de la performance et leurs efforts se sont avérés négatifs. Le Club n'a pu aller plus loin, car leur projet de développement ne cadre pas dans le plan directeur du parc de la Gatineau. Par la suite, il leur a été proposé de rencontrer les membres de la Commission afin de leur exposer leur problématique. Dans ce sens, il a soumis un mémoire afin d'informer les membres de leur démarche et ce qu'il souhaite obtenir. À court terme, se rendre sur les pistes du club Nakkertok à Cantley, sur des pistes plus au nord qui n'est pas solution idéale, car le Club doit déplacer tout son équipement ainsi que ses bénévoles et ne se retrouve pas sur leur territoire de la ville. À long terme, le Club désire ardemment demeurer à Gatineau.

Il souligne que le Club est gestionnaire du Relais plein air et désire demeurer sur son territoire. Il demande la possibilité de présenter le dossier auprès de la CCN avec l'appui de la Ville. Suite à des changements produits au niveau de surfaces de soccer, il voudrait voir la possibilité de construire une tour de départ/arrivée permanente.

M. Bergevin souligne que la démarche est entreprise depuis plusieurs années, il y a eu l'implication du CLD dans le dossier et du Service LSDC. Il faut comprendre l'ampleur de l'événement du Championnat de l'Est et puis il faut aussi comprendre les exigences des fédérations qui stipulent qu'il doit y avoir un certain pourcentage du parcours plat, en inclinaison et en descente. Donc, pour cette raison le Club Skinouk souhaite que l'on fasse une démarche conjointe auprès de la CCN et des partenaires pour développer ce réseau afin de le rendre plus adéquat pour tenir cette compétition. Le tout servirait également comme plateau de départ de la Gatineau Loppet et pourrait également desservir la programmation régulière du Club.

M. De Sylva s'interroge sur le fait que l'on mentionne ne pas rencontrer les normes, entre autres pour la Gatineau Loppet qui est de niveau international.

M. Rousseau, en lisant le mémoire, s'interroge sur les études dont il est question et qu'elles sont les personnes-ressources à la CCN.

En fait, le Club devait faire des démarches pour analyser les sites archéologique, environnemental et autres, le tout à leurs frais. Le CLD était prêt à consulter la CCN pour connaître les sites sensibles connus, et était prêt à faire une démarche pour les obtenir et faire une proposition de parcours pour les contourner. Les contacts avec la CCN sont MM. Michel Dallaire et René Belhumeur.

M. Desjardins s'interroge sur les corrections à apporter afin d'être plus conforme et de mieux répondre aux normes de la Fédération dans le parc de la Gatineau.

M. Millette souligne les premières démarches à effectuer sont le développement de certains tracés sur les cartes, il y aurait environ 1,5 kilomètre de parcours à développer et qui leur permettrait de se rapprocher le plus près des normes exigées et permettrait de développer des boucles de différentes longueurs et ainsi se rapprochés le plus près des normes de la Fédération. Ces parcours ne sont pas dangereux et ils pourraient être accessibles aux pratiquants de ski fond également.

M, Desjardins souligne également aux membres que le Relais de plein air est situé sur le terrain à l'arrière du Relais, en ligne droite et ce fond de terre appartient à la CCN, un bail de 50 ans négocié avec ces derniers.

M. Cléments s'interroge sur le 1,5 kilomètre à développer, est-il situé dans un champ ou dans la forêt. M. Millette précise dans la forêt, certains aménagements sont à faire, il y a aussi certaines vieilles pistes qui existent et qui pourraient également être utilisées.

M. Gacem précise également qu'une consultation de la CCN a eu lieu et M. Millette y a assisté. L'orientation projetée de la CCN était de réduire les activités récréatives et intensives dans l'enseigne du parc. Une approche auprès de la Ville a été faite afin de voir si la Ville peut récupérer une partie des activités de plein air qui se fait dans le parc et voir si la elle peut les offrir ailleurs sur son territoire.

M. De Sylva remercie M. Millette pour sa présentation.

Suite à la présentation, M. Bergevin précise que le Club Skinouk est un grand partenaire au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Le Club a plusieurs programmes : de compétition, les volets initiation, programme récréatif. Le Club collabore également au programme Ski cool et d'initiation de ski de fond pour les jeunes et il organise également de nombreuses courses. Il est certain que le Championnat aurait une retombée économique pour la ville et le tout apporterait également une grande notoriété auprès du Club ainsi que la Ville.

La position de la CCN au plan directeur est assez sévère, il y a beaucoup d'enjeux. Toutefois, il est certain que des négociations sont à prévoir, le soutien de la Ville dans ce dossier est important et s'il l'on pouvait obtenir un grand succès auprès de la CCN, tout ceci sera grandement bénéfique pour le Club et pour la Ville.

M. De Sylva précise que les sentiers fermés pourraient être un sujet de discussion avec la CCN afin de remettre ceux-ci en fonction.

M. Bergevin souligne que le tout est sujet à discussion avec la CCN, savoir quel endroit est visé pour le trajet afin de répondre à leurs besoins et quant au plateau de départ, il faudrait obtenir quelque chose de permanent, c'est-à-dire que suite à l'installation du terrain synthétique à Mont-bleu, il faudrait relocaliser le plateau de départ et de façon permanente.

M. Riopel se questionne à l'effet que la CCN désire retirer des activités de plein air dans le parc et que le Club vise à élargir son tracé.

M. Gacem souligne que suite à une consultation au printemps 2009, la CCN, dans le cadre de son plan directeur, essaie de trouver une solution et elle a approché la Ville à savoir que si elle retirait le ski de fond ou le vélo de montagne, est-ce que la Ville serait en mesure d'offrir une alternative pour diminuer les activités récréatives dans le parc, serait-il possible de trouver un autre endroit, car ceux-ci ont un impact sur l'environnement dans le parc. La CCN désire tenir compte de cela dans les enjeux de son plan directeur et dans ses nouvelles orientations.

M. Bergevin souligne que le plan directeur de la CCN vise plus la conservation de l'état naturel du parc et à ne pas augmenter les utilisateurs.

M, François Grenier comprend très bien que la CCN a un plan directeur, mais comme membre de la Commission, il croit important de voir ce que l'on veut pour Gatineau, d'avoir une certaine vision afin de recommander une position claire. Dans le sud du parc, il y a des citoyens qui veulent avoir accès au parc. Concernant le vélo, il est conscient que ce n'est pas évident, question d'érosion, cependant il faut trouver un moyen que la Ville affirme si ce dossier est important. La réalité est que le Club se finance avec cet événement. Le Championnat leur permettrait d'avoir une visibilité pour la ville et de la faire connaître. Pour ce qui a trait à l'air de départ, il faudrait regarder le tout afin de trouver un moyen afin de concrétiser le tout.

M. Pamerleau, pour sa part, s'interroge sur ce que représente les retombées économiques pour la Ville, il ne connaît pas non plus les enjeux et les coûts d'aménagement reliés à cette démarche.

M. Bergevin souligne qu'il y a environ de 400 à 600 coureurs, cependant il ne connaît pas les retombées spécifiques, car il n'a pas les chiffres, Il est certain que le Club Nakkertok, a des retombées économiques, par contre il faut comprendre que ce Club sollicite le Club Skinouk pour son expertise au niveau de l'organisation, qu'il y a de nombreux bénévoles qui sont impliqués dans l'organisation. Le tout reflète une grande fierté et une certaine notoriété. Chacun a son mandat, cependant, pour le Club Skinouk, le tout est moins motivant, car il doit aller faire cette activité ailleurs que sur son territoire.

M, Cléments comprend également que la CCN a un plan directeur, mais il sent que le Club Skinouk a besoin d'un coup de pouce, car l'organisation de courses et de championnats est très lourde comme bataille à livrer tout en tenant compte de l'organisation, des bénévoles qui y sont impliqués et tout le transport de matériel.

M. Rousseau prend bien note des commentaires de M. Pamerleau afin d'avoir un dossier plus étoffé, de bien reconnaître les enjeux et les coûts de rattachés à ce dossier

M. Pamerleau recommande également que les gens de la Ville aient un dossier plus complet et il appuie les négociations avec la CCN. M. Bergevin souligne également que le CLD doit avoir toutes les informations nécessaires à son dossier. Il fera le suivi afin de les obtenir.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Aucune personne ne s'est présentée.

7. SUBVENTIONS ANNUELLES

M. Gacem fait une présentation concernant le soutien financier aux organismes en loisir, en sport et en vie communautaire pour l'année 2010. Il fait part des objectifs de la présentation. Il fait également l'historique des subventions depuis 2002 afin d'informer les membres de la Commission. Il présente également un résumé des recommandations 2010 pour les organismes sportifs et des organismes communautaires. Il présente les différents programmes du cadre de soutien et présente la recommandation du Service à la Commission.

L'évaluation des demandes d'aide financière 2010 a été transmise aux membres de la Commission lors de l'envoi des documents pour la rencontre.

CL SVC-2010-04

APPROBATION DU SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES EN LOISIR, EN SPORT ET EN VIE COMMUNAUTAIRE – ANNÉE 2010

**Il est proposé par Chantal Patrice
Appuyé par Stéphane Lauzon**

Qu'il est recommandé au conseil d'accepter le rapport Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, représentant une enveloppe totale de 477,604 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Adoptée.

8. PROGRAMMES AU CADRE DE SOUTIEN

M. Gacem nous présente les objectifs. Il précise les différents programmes qui existent et à qui ils s'adressent. Il explique le processus des demandes, en fonction des dates ciblées pour le dépôt des différents formulaires. Il précise des demandes reçues pour chacun des programmes, les sommes accordées ainsi que la recommandation du Service souhaitée.

Les différents tableaux des demandes d'aide financière accordée pour cette première analyse 2010 ont été transmis aux membres de la Commission lors de l'envoi des documents pour la rencontre.

Il souligne également tout le travail fait par les différentes équipes dans les centres de services et l'aide apportée aux organismes.

M. Proulx donne en exemple la date butoir, les centres de services ont été très flexibles. Certains des documents étaient non complétés et/ou des documents étaient non conformes. Cependant, les organismes vont devoir s'ajuster et voir à respecter les dates butoirs.

M. De Sylva mentionne qu'hier, le conseil a adopté les subventions annuelles du Service des arts, de la culture et des lettres. Il souligne que suite à une réorganisation administrative, la division Fêtes et Festivals fait partie intégrante du Service des arts, de la culture et des lettres. Il souligne une certaine confusion à comprendre que ce Service a soumis des demandes qui ont une relation avec des événements sportifs. Il cite en exemple la Gatineau Loppet. Il soulève ce point afin d'en informer les membres, il y aurait peut-être lieu de voir la façon de présenter le tout.

M. Grenier mentionne également que tout cela suscite une certaine inquiétude, car le cadre financier qui relève des loisirs et du sport par rapport aux grands événements qui relèvent de Fêtes et Festivals n'est pas du tout comparable, mais il est important de faire le lien et il croit que le tout s'explique très bien.

M. De Sylva laisse M. Rousseau et M. Cabral discuter du tout et de trouver les solutions.

M. Pamerleau s'interroge sur les montants en comparaison avec l'an dernier à pareille date et le montant de l'enveloppe globale. M. Gacem précise que l'an dernier, à pareille date, le montant accordé était de 225,925 \$ et cette année il est de 263 203 \$, et l'enveloppe globale est d'environ 700 000 \$ pour l'année.

CLSVC-2010-05

**PROGRAMMES DU CADRE DE SOUTIEN – ANALYSE
AU 1^{er} OCTOBRE 2009**

**Il est proposé par Sylvain Pamerleau
Appuyé par Stéphane Lauzon**

Qu'il est recommandé au conseil d'accepter le rapport Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, concernant les montants attribués selon les demandes qui ont été déposées et analysées au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés dans la cadre des programmes du Cadre de soutien, pour une enveloppe totale de 263 204 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Adoptée.

13. NOMINATIONS – MEMBRES DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

M. De Sylva souligne que suite au départ de certains membres à la Commission, il est impératif de remplacer ces deniers. Deux nominations sont prévues ce soir, soit MM. Gilbert Jolin et Jean-Guy Landriault.

CLSVC-2010-06

**NOMINATIONS – MEMBRES DE LA COMMISSION DES
LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE**

**Il est proposé par Patrick Riopel
Appuyé par Chantal Patrice**

De nommer MM. Gilbert Jolin et Jean-Guy Landriault à titre de membre citoyen à la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée.

Ces derniers seront nommés officiellement membre de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire lorsque le conseil municipal aura adopté une résolution en ce sens.

14. VARIA

14.1 Carte Accès Gatineau

M. Grenier s'interroge sur le recul de la gratuité concernant la carte Accès Gatineau. Il se demande comment le Service en est arrivé à cette décision. Il a reçu énormément de commentaires d'organismes face à cette situation.

M. Rousseau souligne que la principale valeur que l'on préconise au Service LSDC est la notion d'accessibilité qui est très importante. En collaboration avec le Service des finances, nous avons du prendre cette décision face aux enjeux, il fallait en arriver à un enjeu de 4,5 M\$ de récupération de taxes et de récupération sur l'opération annuelle du Centre sportif.

Toutes les opérations annuelles qui ont une possibilité de retour de taxes par rapport à cet enjeu. Le budget d'opération de 3 M\$, et ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il fallait démontrer que le Centre sportif était à 50 % une activité commerciale. Dans tous les scénarios qui ont été fait au niveau des finances, le seul élément que nos avons conservé pour ne pas toucher était la carte Accès et nous n'avons pas eu le choix pour récupérer les montants.

Il est certain que des rencontres ont eu lieu à l'interne, et de bonnes discussions sur la notion d'accessibilité que l'on prône au niveau du Service, l'alternative proposée aux membres du conseil serait de créer une structure alternative à la ville qui pourrait peut-être un OBNL et qui travaillerait à rendre et à permettre l'accessibilité à certaines familles ou enfants en difficulté qui seraient peut-être pas en mesure de payer le 5 \$. Il est vrai que pour certaines autres familles il peut être un irritant à la pratique sportive, cependant la consigne reçue est que le conseil va donner un montant annuel pour mettre en place cet élément pour les familles en difficulté.

M. Rousseau souhaite revenir au mois d'avril avec une nouvelle structure et il souhaiterait que cette structure soit aussi pilotée par la Commission. C'est un enjeu intéressant pour tous, pour la notion accessibilité au loisir et de notre rôle comme membre de la Commission.

Il va sans dire que les élus avaient beaucoup d'attente face à la carte Accès. La décision n'a pas été facile. L'équipe loisir va travailler sur le dossier afin de trouver des solutions.

14.2 Saines alimentations dans les arénas

M. Grenier souligne le dossier qui avait été amorcé concernant les saines alimentations dans les arénas, la Ville avait travaillé ce dossier avec les organismes afin d'améliorer l'alimentation dans les arénas. Suite aux élections municipales, il souhaite relancer ce dossier afin de trouver des solutions possibles avec les organismes concernés et faire avancer le tout. Il précise aussi d'aller voir ailleurs afin de prendre modèle, voir aussi des façons pour améliorer la mise en marché et la situation financière.

M. Rousseau souligne que dans les journaux, il y avait eu un peu de méli-mélo concernant ce dossier. La Direction générale avait demandé d'attendre après les élections municipales avant de relancer ce dossier. Pour le Service, le dossier sera représenté au printemps. Il va sans dire que la Commission Gatineau, Ville en santé va également travailler conjointement au dossier. Le temps nous a amenés à revoir certains éléments et certaines réponses auprès des élus. Le Service verra ce qui se fait ailleurs, afin de voir les très bons coups tout comme les mauvais coups, et dans notre orientation future, à court et à moyen terme, faire en sorte que l'ensemble des infrastructures sportives réponde aux saines habitudes de vies.

Il cite en exemple le Centre sportif qui adoptera une saine alimentation. Il y a également toute une culture à changer au niveau des arénas et travailler en collaboration avec les partenaires. Le dossier sera activé et une présentation sera faite aux élus. Ce dossier est important pour le Service, il sera appuyé par la Commission Gatineau, Ville en santé et il ne faut pas négliger un impact sur nos organismes.

M. Cléments se demande si la démarche aurait sollicité davantage d'appui de la part d'organismes extérieurs. M. Rousseau souligne que la Section arénas avait travaillé avec les partenaires et ces derniers semblaient bien comprendre la philosophie, mais ce dernier a été très surpris de la réaction démontrée de ceux-ci et des commentaires dans les journaux.

M. Cléments souligne qu'il serait important d'aller chercher des acteurs importants afin de mobiliser et de faire avancer le dossier.

M. Rousseau souligne que Gatineau, Ville en Santé, sera davantage sollicité et sensibilité, et avec du recul, certains intervenants, organismes et partenaires auraient du être consultés afin de mieux préparer et appuyer le tout. Cependant, le tir sera rectifié.

M. Lauzon fait référence aux écoles secondaires où les cafétérias ont fait un tournant et aujourd'hui tout est très rentable et le tout se passe bien. Un bel exemple à suivre.

M. Pamerleau suggère que ce point puisse être inscrit à l'ordre du jour de toutes les rencontres afin de suivre ce dossier de près. Faire une discussion et trouver une stratégie afin de revenir à la charge et de faire avancer ce dossier, avoir accès sur les bons points et trouver les appuis nécessaires auprès de partenaires, d'organismes afin d'appuyer le tout.

M. Grenier souligne que le but n'est pas de sortir la malbouffe, mais bien de changer les habitudes de vie afin que ces dernières soient plus saines. Si la Ville et des élus abondent dans ce sens, Québec en forme serait prêt à offrir son appui dans ce dossier.

M^{me} Patrice, pour sa part, souligne que dans les commissions scolaires, il y a eu beaucoup de sensibilisation de faite auprès des élèves. Elle cite en exemple, à la polyvalente Nicolas Gatineau, où une journée de semaine avait été ciblée pour être une journée sans frites et graduellement la transition s'est très bien déroulée. Elle précise qu'il y a encore des machines distributrices dans les écoles. Il est certain que les revenus sont moindres, mais les Commissions scolaires gèrent avec le tout et sont très heureuses du virement effectué.

14.3 Information – Gala loisirs

M. Jolin souligne que lorsque les membres liront la Revue de Gatineau cette semaine, il pourrait s'y trouver un titre accrocheur, comme « Mérite Hullois n'existe pas » ou autre chose du genre. Il précise qu'hier matin en collaboration avec M. Gacem et différents représentants des galas et des soirées de reconnaissance des différents secteurs, ils ont traité du sujet afin de regarder et mettre en commun le tout, faire également un parallèle à ce qui se faisait dans chacun des milieux et en même temps voir ce qui les chatouillaient. Regarder où il y avait le plus de difficultés, et de façon commune, ils sont arrivés à dire que c'est au niveau des mises en nomination des différents galas, d'où le Mérite Hullois qui devait avoir lieu vendredi dernier a été annulé.

Il a insisté qu'il n'est pas question à nulle part d'éliminer les galas, ou soirées de reconnaissances dans chacun des secteurs. Il est certain que le dossier est à revoir, qu'il faut se questionner sur la réorganisation dans nos milieux tout en tenant compte de la venue du Centre de développement de Gatineau, Sport Loisir Outaouais est également impliqué dans ce dossier et qu'il faut cheminer dans ce dossier.

15. DOSSIER – LES GYMÉLITES

M. Bergevin souligne qu'il travaille avec l'organisme grand partenaire Les Gymélites depuis plusieurs années. L'organisme a développé une expertise au niveau compétitif, mais il a aussi un bassin important au niveau récréatif et le Service les a rencontrés la semaine dernière, en compagnie de M. Gacem, pour discuter de leur situation financière. Dans le passé, le groupe était localisé sur la rue Deveault dans un centre très à l'étroit et la Ville assumait la majorité de frais énergétiques ainsi que le bail de location pour les héberger à cet endroit, ce qui représentait 80 700 \$ par année. Pour permettre le développement du club et l'augmentation du nombre de membres, le Club a fait un choix de déménager sur la rue Fraser qui est maintenant la location du gymnase du Club. Tout ceci a engagé des sommes supplémentaires. Depuis deux ans à ce nouvel endroit, le Club est mieux installé en termes d'infrastructures et d'équipements.

Le Club a développé une programmation de la gymnastique, mais il a également développé de nouveaux programmes, entre autres, au niveau du trampoline et du « cheerleading », une offre de diversité dans l'offre de service. Quand le Club a rencontré le Service, il leur a fait part d'une préoccupation qu'il avait au niveau des finances, il semblait avoir la problématique, soit la situation de « cash flow » pendant la période d'inscription.

Il est certain que lorsque le Club arrive à la fin de session soit d'automne ou d'hiver, l'entrée d'argent est importante, mais après les mois qui suivent, les revenus ne sont pas nécessairement présents et les dépenses continuent à s'accumuler. Le Club a fait des efforts de redressement et puis il a embauché une firme pour faire une analyse de leurs opérations pour s'assurer d'un seuil de rentabilité dans les plus brefs délais et le Club est impliqué dans le processus de fusion avec les différentes entités de gymnastique des secteurs pour la nouvelle entité qui occupera une partie du Centre sportif. Lors de la rencontre, nous avons tenté d'identifier différentes formes de soutien, certaines actions à court terme, parce que le Service ne veut pas modifier ou nuire au processus de rapprochement.

Nous avons discuté pour une solution à court terme. Lorsque le Club a quitté la rue Deveault, le bail n'était pas à échéance, et une pénalité de 21 000 \$ avait été imposée dans le bail. La Ville avait avancé ce montant au Club avec une entente de remboursement sur 5 ans, et qui était sensé débuter à la fin décembre 2009. Pour les versements annuels de 4 200 \$ qui étaient prévus, après discussion, le Club demande la possibilité de reporter le premier versement de ce montant à 2011, c'est-à-dire pour les années 2009 et 2010, aucun remboursement et retarder à plus tard le montant total 4 200 \$ par année, soit 21 000 \$ en 2011.

Autre point de discussion, le 80 700 \$ que la Ville verse et qui représente une partie du bail et les frais énergétiques, il est demandé à la Ville de le faire en un versement unique le plus rapidement possible en début d'année afin de donner au Club un peu plus de souffle afin de mieux fonctionner. Par historique, la Ville faisait trois versements puisque le tout était rattaché à un bail et qu'elle voulait s'assurer de la bonne gestion de ces montants. Par contre, l'organisme nous a démontré son sérieux et sa bonne gestion. Le Service est à l'aise avec sa recommandation et désire discuter avec le Service des finances pour verser le montant de cette somme immédiatement et en un seul versement.

M^{me} Appolon précise qu'elle a rencontré le groupe qui fait partie de son district électoral, le Club fait un travail extraordinaire. Le Club est très sérieux dans ses démarches et l'endroit est très achalandé, elle précise que l'organisme vit une situation difficile temporaire et elle est prête à appuyer cette proposition.

M. Lauzon souligne qu'il y a eu discussion avec les membres du conseil concernant le propriétaire du bâtiment où loge le Club Les Gymélites relativement à une exemption de taxes et le propriétaire est en attente d'une réponse. Ce dernier appuie l'organisme Les Gymélites dans leur démarche.

M. Bergevin souligne qu'à court terme, la demande ne représente pas des montants supplémentaires, mais bien une simple modification aux modalités du versement des montants.

M. Rousseau souligne qu'il serait bien d'exiger également copie de l'étude ou l'analyse financière. Le paiement sera conditionnel au dépôt de l'analyse financière, car le groupe apporte une modification et un ajustement à son plan d'affaires et qu'il démontre également le sérieux de leur démarche.

CL SVC-2010-07

DEMANDE DE MODIFICATION - MODALITÉS DE VERSEMENTS – CLUB LES GYMÉLITES

**Il est proposé par Mireille Appolon
Appuyé par Stéphane Lauzon**

QUE la Commission recommande au conseil le versement de 80 700 \$, représentant le montant d'une partie du bail et des frais énergétiques, soit payé en un seul et unique versement au Club dès maintenant et que le paiement de 4 200 \$ par le Club à la Ville pour les années 2009 et 2010 soient reportés en 2011, le tout de concert avec le Service des finances et conditionnel au dépôt de l'analyse financière du Club Les Gymélites.

Adoptée.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CL SVC-2010-08

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Sylvain Pamerleau
Appuyé par Patrick Riopel**

De lever la séance à 18 h 25.

Adoptée.

Président

Secrétaire